

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 4 mars 2017 à 10h15 salle des fêtes**

**Convocation** : 28.02.2017

---

**Présents** : BRUNET Serge, CAHUZAC Alexis, GALBEZ Hélène, MORETTIN Alain, PASCOLINI Nicole, SAINT-PE Marie-Eve, THUILLARD Laure (7)

**Absents excusés** : DULOUT Isabelle, GALZY Chantal (2)

**Procurations** : DULOUT Isabelle à Nicole PASCOLINI (1)

**Secrétaire** : GALBEZ Hélène

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) décisions de Mme le maire
  - 2) DCM demande de subventions aménagement local poste
  - 3) DCM délégation procuration signature service commun urbanisme
- 

**1) Décisions de Mme le maire**

Conformément à l'article L 21-22 du CCTT, Mme le maire a rendu compte des décisions suivantes :

- **décision n°9** : l'affichage municipal s'effectuera de nouveau sous les arcades de la mairie suite au déménagement des locaux à compter du 6 mars 2017.

- **décision n° 10** : le 22/02/2017 mme le maire a donné procuration pour la signature des actes notariés aux 3 adjoints en cas d'empêchement du maire.

- **décision n° 11** : réaffectation des locaux communaux de la façon suivante :

- le local de l'agence postale est réaffecté en local commercial (salon de coiffure) ; location de ce local pour 150 EUR/mois loyer net sans les charges.

- Affectation du local couture, dont l'association a été dissoute, à la tenue des séances du conseil municipal et à la célébration des mariages. Partage de ce local avec la bibliothèque communale.

- Salle des fêtes utilisée à partir du mois d'avril une fois par semaine par la nouvelle association ASLL ( Sports et Loisirs lavardenaise).

Le conseil municipal donne acte des décisions prises.

**2)DCM demande de subventions aménagement local poste**

Mme le maire propose de faire une demande de financement au conseil départemental pour l'aménagement du local de la poste à hauteur de 2000 EUR. La dépense de 2500 EUR se décompose de la façon suivante : 588 EUR HT fournitures peintures, parquets, ; 1912 EUR HT plomberie, électricité ; financement propre : 500 EURHT soit 20 %

Le conseil approuve la demande de subvention à l'unanimité.

**3)DCM délégation procuration signature service commun urbanisme**

La délibération du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature à la communauté d'agglomération pour les demandes de pièces complémentaires aux demandes d'urbanisme est retirée. Ces demandes seront signées par le maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 11h00

**Décisions prises :**

- **décision n°9** : affichage municipal
- **décision n° 10** :procuration signature actes notariés aux adjoints
- **décision n° 11** : réaffectation des locaux communaux

**Délibérations prises:**

- 1) DCM demande de subventions aménagement local poste
- 2) DCM délégation procuration signature service commun urbanisme :  
retrait DCM du 16 /01/2017 donnant procuration